

Campus Pouille

<https://campuspouille.fr/consulter-les-offres/renfort-saisonnier-charge-de-travaux-despaces-verts-h-f/>

RENFORT SAISONNIER CHARGE DE TRAVAUX D'ESPACES VERTS (H/F)

Description

Dans le cadre d'un service public de proximité, l'agent participe à l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics.

La commune de Longuenée-en-Anjou (6 500 habitants), située à 10 kms d'Angers, recherchée pour son cadre de vie et sa proximité de la ville d'Angers, recrute un agent saisonnier (H/F) en renfort en charge de travaux des espaces verts à temps complet.

Longuenée-en-Anjou est une commune nouvelle, créée le 1er janvier 2016, issue de la fusion de 4 communes : La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, Le Plessis-Macé et Pruillé. Située dans l'agglomération angevine, elle possède des atouts touristiques et patrimoniaux qu'elle souhaite mettre en valeur pour faire découvrir son territoire.

Site de la commune : <https://www.longuenee-en-anjou.fr/>

Missions

Sous l'autorité du responsable du service espaces verts/Publics et dans une équipe d'une dizaine agents, vous serez chargé(e) des travaux des espaces verts et des espaces publics. Vous exercez l'intégralité des missions dévolues au cadre d'emploi des adjoints techniques et serez amené à :

Mission 1 : Effectuer les travaux d'entretien, de maintenance des espaces verts et de l'espace public en suivant les directives hiérarchiques :

- Effectuer des travaux d'entretien des espaces-verts et des espaces publics (taille, tonte, nettoyage et désherbage des massifs et des bacs à fleurs, arrosage, balayer les rues, ramasser les déchets, ramassage des feuilles mortes, vider les poubelles, nettoyer les abords des espaces de tri sélectif, ...).
- Effectuer des petits travaux d'élagage
- Réaliser de petits travaux d'aménagements (maçonnerie, clôtures, plantation, fleurissement, système d'arrosage...)
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition
- Rendre compte à sa hiérarchie des contraintes techniques inhérentes à certains choix.

Autres missions :

- Participer à la logistique des manifestations en extérieur

Profils recherchés

Niveau de formation : CAP

Savoir-être :

- Etre méthodique et rigoureux
- Etre capable de se conformer à des consignes
- Etre capable de prise d'initiative en cas d'intervention urgente
- Etre dynamique
- Etre disponible
- Discret et respect du secret professionnel
- Etre à l'écoute des usagers
- Etre à l'écoute de sa hiérarchie

Organisme employeur

Commune de Longuenée-en-Anjou

Type de poste

Saisonnier

Lieu du poste

49770, LONGUENEE-EN-ANJOU

Contacts

Poste à pourvoir dès que possible :

Date limite de dépôt des candidatures : 01/06/2023

Les candidatures sont à (CV + lettre de motivation) sont à transmettre à l'attention de Monsieur le Maire) :

Par mail : ressourceshumaines@longuenee-en-anjou.fr

Par courrier :

Mairie de Longuenée-en-Anjou

Place Eric Tabarly

La Membrolle-sur-Longuenée

49770 LONGUENEE-EN-ANJOU

Par téléphone au 02.41.32.67.58 ou 02.41.32.68.13 (ressources humaines)

Valide jusqu'au

01.06.2023

- Savoir organiser les tâches confiées
- Savoir gérer les priorités
- Savoir travailler en équipe
- Etre autonome et réactif

Savoir-faire :

- Connaître les techniques d'entretien et de nettoyage de massifs
- Connaître les techniques de taille, de débroussaillage
- Connaître les techniques de désherbage
- Connaître les plantes ornementales, les plantes vivaces, la
- Flore indigène
- Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité du travail
- Savoir lire et comprendre une notice d'entretien
- Conduire les véhicules et engins
- Connaître les techniques d'entretien des tondeuses

Autres :

- Permis B

Moyens mis à disposition

- Véhicules et engins
- Outillages et petit matériel d'entretien liés aux différents corps de métier
- Vêtements et chaussures de sécurité, équipements de protection individuelle

Contraintes du poste

- Travailler à l'extérieur par tous les temps
- Horaires réguliers (en fonction des saisons) et éventuellement le weekend en fonction des manifestations organisées par la commune ou une association
- Astreinte en cas de circonstances exceptionnelles
- Travailler courbé et agenouillé
- Manipuler des engins et outils dangereux
- Possibilité d'être amené à porter des charges
- Porter les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I) mis à disposition pour chaque situation de travail